



Accroître la résilience en situation de pandémie : Dette privée

Partout dans le monde, des pays ont pris des mesures sans précédent pour limiter la propagation de la COVID-19 et la durée de la pandémie. Bien que ces interventions aient permis d'améliorer la situation sanitaire dans de nombreux pays, d'autres nations se trouvent encore dans la phase initiale de transmission du virus. Alors que nous composons avec la possibilité de nouvelles vagues d'infection, nous restons convaincus que nos stratégies de crédit privé peuvent assurer le maintien du revenu.

Dans cet article, nous mettons l'accent sur les occasions et les stratégies de dette privée qui, selon nous, procureront une résilience pendant la pandémie.

Dettes privées

La pandémie de COVID-19 a intensifié la nécessité de trouver des sources de revenus cumulatives et durables, car les taux ont atteint des creux records et les gestionnaires de dette privée à rendement élevé ont dû composer avec une multitude de pertes de valeur. La stratégie de dette privée de GPTD, qui met l'accent sur les titres de qualité investissement, n'a pas subi de perte, y compris sur les placements exposés au secteur de l'hôtellerie. Les points forts des titres de dette privée de qualité investissement de GPTD sont attribuables à trois principaux facteurs : de solides flux de trésorerie contractuels, des protections structurelles comme le rang et les garanties, ainsi que la diversification sur différents secteurs et régions.

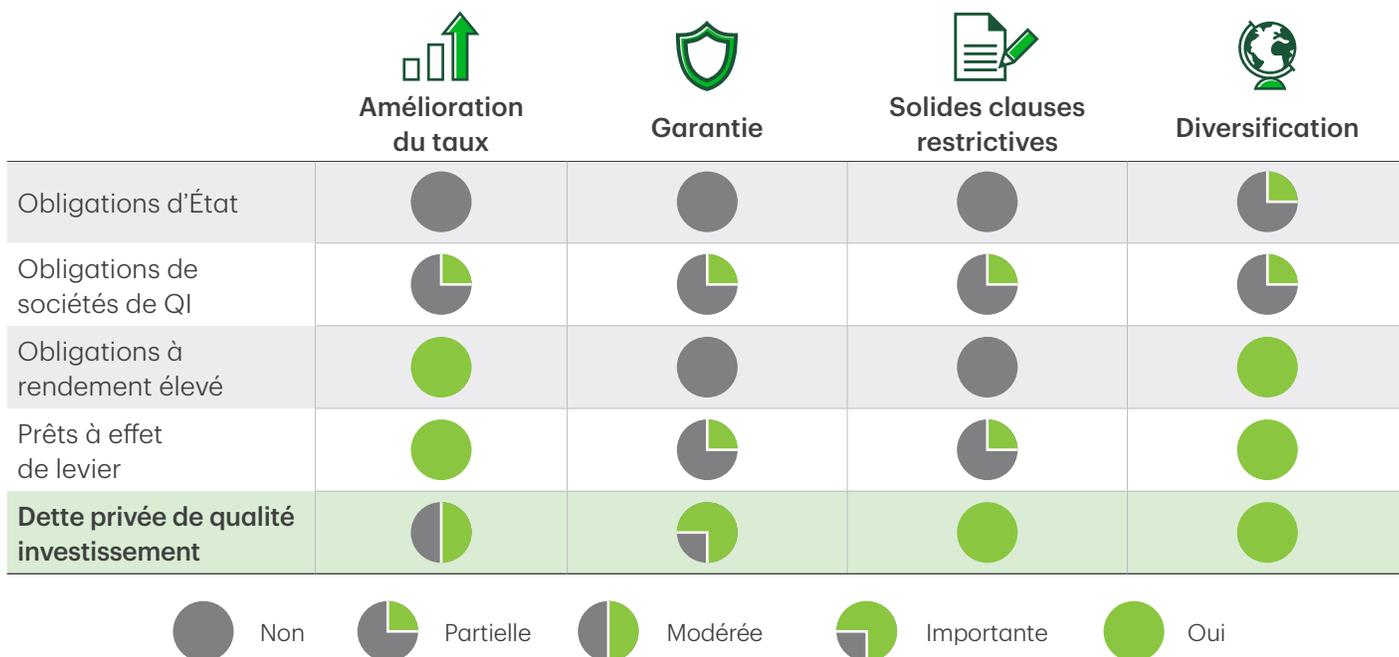
Les flux de trésorerie contractuels constituent la base d'une stratégie de dette privée de qualité investissement efficace. Lorsqu'ils proviennent d'une contrepartie solvable, les flux de trésorerie contractuels assurent des revenus stables et des capacités de remboursement de la dette suffisantes dans une multitude de scénarios économiques. Voici quelques exemples de flux de trésorerie contractuels : les contrats d'achat ferme d'électricité à long terme entre un producteur et un organisme gouvernemental, les contrats générateurs de revenus en fonction de la disponibilité liés à la construction et à l'entretien à long terme d'actifs d'infrastructure sociale (hôpitaux, tribunaux, ponts, etc.) ou les baux « hypernet » entre des propriétaires et

des sociétés ouvertes de premier ordre, dans le cadre desquels tous les risques liés à la propriété sont transmis aux locataires.

Les protections structurelles des titres de dette privée améliorent le profil de stabilité des revenus de la stratégie et sont souvent le produit d'un long processus de négociation, qui dure de deux à six mois pour chaque opération. Ce processus nécessite une analyse approfondie de la diligence raisonnable impliquant des experts externes, comme des ingénieurs, des évaluateurs, des avocats et des conseillers en assurances, qui travaillent exclusivement pour le compte des prêteurs. Il n'existe pas de clause restrictive ou de protection standards, car chaque secteur et territoire ont leurs particularités, qui sont également différentes selon la durée et l'opération et, par conséquent, chaque opération exige des caractéristiques uniques. En fin de compte, les protections structurelles mises en place visent uniquement à garantir que le revenu est versé et que le capital est préservé.

La **figure 1** présente une autre façon d'envisager le rôle de la protection structurelle des portefeuilles de titres de dette privée de GPTD. Elle illustre les différentes catégories de titres à revenu fixe et protections structurelles offertes, ainsi que l'amélioration du taux de rendement final découlant de ces protections.

Figure 1 : Gamme de titres à revenu fixe titres



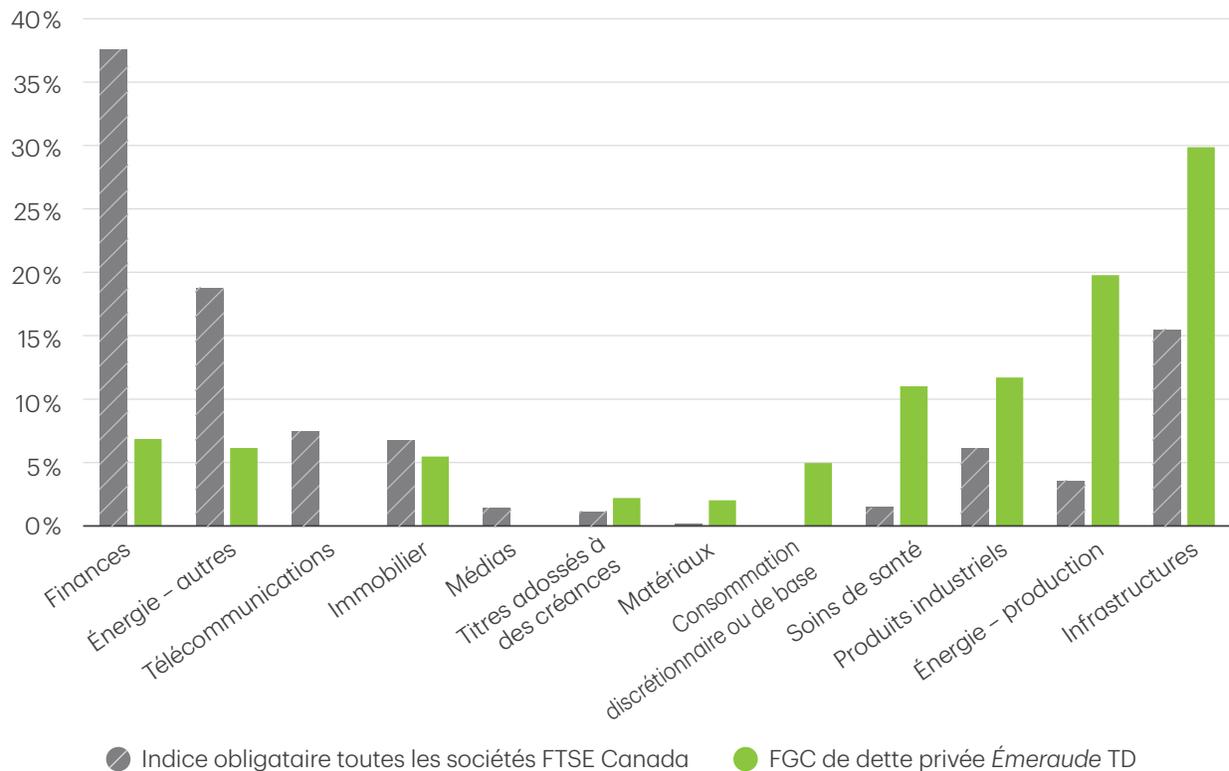
Source : Gestion de Placements TD Inc. À titre indicatif seulement

La diversification géographique et sectorielle active a également favorisé la durabilité du profil de revenu de dette privée de GPTD. La pondération cible maximale des titres des pays développés hors Amérique du Nord étant de 30%, la stratégie de dette privée de GPTD offre une exposition à des secteurs et des émetteurs qui sont

rare ou inexistant sur le marché canadien des titres à revenu fixe.

La **figure 2** montre comment le Fonds en gestion commune de dette privée *Émeraude TD* complète une composante typique d'obligations de sociétés canadiennes.

Figure 2 : Diversification des secteurs et des émetteurs



Sources : FTSE Global Debt Capital Markets Inc. et Gestion de Placements TD Inc., au 31 octobre 2020.

Tandis que le marché des obligations de sociétés canadiennes est fortement pondéré en titres des services financiers et de l'énergie, l'univers des titres de dette privée est surtout lié aux infrastructures et à l'énergie. De surcroît, l'exposition aux sous-secteurs est très différente. Par exemple, les principaux secteurs des obligations de sociétés d'infrastructures au Canada sont les services publics d'électricité et les aéroports. Par ailleurs, les obligations des sociétés de l'énergie proviennent principalement d'émetteurs du secteur

intermédiaire du pétrole et du gaz. Les titres de dette privée de GPTD dans le secteur de l'énergie sont principalement liés à des projets d'énergie renouvelable détenus par des producteurs d'énergie indépendants qui bénéficient de contrats d'achat ferme d'énergie à long terme. Par conséquent, la stratégie de dette privée de GPTD complète les stratégies d'obligations de sociétés canadiennes traditionnelles en augmentant le rendement sans accroître le risque.

Résilience

En résumé

Les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 se poursuivent et, contrairement aux crises précédentes, celle-ci a des répercussions directes sur les actifs réels, répercussions qui prennent la forme d'une perturbation du revenu en raison des restrictions imposées par le gouvernement sur les activités des entreprises. Pour les gestionnaires de crédit privé, la construction du portefeuille, la qualité de l'actif, la gestion des relations et la gestion des risques sont des facteurs essentiels dans le contexte actuel. De plus, durant cette pandémie, certains segments du marché

continuent d'offrir une plus grande stabilité du revenu, une préservation du capital et un potentiel de croissance du revenu.

Au final, le rôle du crédit privé de qualité investissement au sein de la composition globale du portefeuille d'un investisseur reste solide, puisque ces placements offrent un revenu attrayant, une corrélation plus faible et une diversification accrue lorsqu'ils sont combinés avec d'autres catégories d'actif, ce qui se traduit par des rendements ajustés au risque plus élevés pour les programmes de placement total. ■

Suivez Gestion de Placements TD



Les fonds *Émeraude* TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc. ou par des courtiers autorisés. Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. aux fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et pouvant comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et les projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Un certain nombre de facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à de tels écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives. London Stock Exchange Group plc et les entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »). © Groupe LSE 2020. FTSE Russell est le nom commercial de certaines des sociétés membres du groupe LSE. « FTSE^{MD} », « Russell^{MD} » et « FTSE Russell^{MD} » sont des marques de commerce des sociétés membres du groupe LSE concernées et sont utilisées sous licence par toute autre société membre du groupe LSE. « TMX^{MD} » est une marque de commerce de TSX Inc. et est utilisée sous licence par le groupe LSE. Tous les droits à l'égard des données et des indices de FTSE Russell sont acquis auprès de la société membre du groupe LSE concernée à qui appartiennent l'indice ou les données. Ni le groupe LSE ni ses concédants n'acceptent de responsabilité pour les erreurs ou les omissions dans les indices ou les données contenues dans le présent document. Aucune autre diffusion des données du groupe LSE n'est autorisée sans l'accord écrit de la société membre du groupe LSE concernée. Le groupe LSE ne recommande et ne parraine pas le contenu de la présente communication ni n'en fait la promotion. Tous les produits comportent du risque. La notice d'offre contient des informations importantes sur les fonds en gestion commune et nous vous encourageons à la lire avant d'investir. Veuillez vous en procurer un exemplaire. Les taux de rendement indiqués sont les rendements composés annuels totaux historiques incluant les changements dans la valeur unitaire et le réinvestissement de toute distribution. Les taux, rendements et valeurs des parts varient pour tous les fonds. Les données fournies se rapportent aux rendements antérieurs et ne sont pas garantes du rendement futur. Les parts des fonds ne constituent pas des dépôts au sens de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada ou toute autre société d'État d'assurance-dépôts et ne sont pas garanties par La Banque Toronto-Dominion. Les stratégies de placement et les titres en portefeuille peuvent varier. Les fonds en gestion commune de la TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales